



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Contrôle fiscal – groupe de travail du 18 mai 2016

Ce GT avait pour objectif d'aborder les sujets suivants :

- Le rattachement des **S**ervices de **C**ontrôle de la **R**edevance **A**udiovisuelle aux PCE.
- Le bilan de l'expérimentation du « pôle pénal » de la Dircofi Sud-Ouest ;
- Le projet d'une nouvelle procédure de contrôle : l'examen de comptabilité ;
- Le bilan des « pôles de programmation » inter-régionaux (Dircofi Nord et Sud Pyrénées) ;
- Le point sur l'application Rialto Mémo ;
- Le redéploiement des emplois des BDV vers les Dircofi ;

La CFTC DGFIP a souhaité avoir des éclaircissements sur la vision globale du Contrôle Fiscal au sein de la DGFIP, car on constate que les missions de ce dernier glissent vers les DIRCOFI.

Des éclaircissements sont nécessaires sur la compétence géographique des DIRCOFI suite à la création des nouvelles régions. Les nouveaux périmètres géographiques de compétence entraînent nécessairement une révision des acteurs installés dans des Dircofi, appelés à disparaître ou plutôt à fusionner avec d'autres.

- La direction a précisé qu'en ce qui concerne la DIRCOFI Centre, les brigades n'allaient pas être supprimées. Se pose la question de leur rattachement à telle ou telle DIRCOFI. Pour les personnels de direction, la recherche d'une solution est en cours.
- La direction a déclaré être vigilante sur les modifications qui en résulteraient pour les personnels concernés par ces restructurations.
- La DG réaffirme que la lutte contre la fraude fiscale sous toutes ses formes est une préoccupation de nos concitoyens et il n'est pas question de baisser la garde dans cette lutte. Pour la DG, il faut accroître l'efficacité dans ce domaine par des outils adéquats.

Concernant la BNRDF (Police Fiscale), la direction a souligné l'étoffement de l'existant par le recrutement de 10 agents supplémentaires. Elle reconnaît néanmoins que cela restera insuffisant eu égard aux besoins.

La CFTC Finances Publiques propose de créer des cellules déconcentrées de la BNRDF en province. Cela aurait l'avantage de permettre à la DGFIP de bénéficier des ressources techniques des personnels de province.

Rattachement des SCRA aux PCE :

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Les agents de la redevance doivent intégrer des PCE.

La CFTC restera vigilante sur les conditions de ces transferts, notamment en matière de régime indemnitaire.

La redevance rapporte 3,5 milliards d'euros par an. Son contrôle doit bénéficier de moyens suffisants.

Pour la CFTC, ce rapprochement peut conduire à une « perte du savoir-faire » constatée déjà lors du rapprochement CDI-CDIF.

Bilan de l'expérimentation du « pôle pénal » inter-régional (PPI) :

L'objectif de ces pôles est de venir en renfort de l'action pénale des directions. Ce renfort passe par divers moyens : des pratiques harmonisées, un soutien technique.

Pour la DG, le bilan de l'expérimentation DIRCOFI SUD OUEST est positif et répond à un besoin. Ce pôle assure l'animation pénale des directions locales de l'inter-région, le suivi et la coordination des opérations de contrôle fiscal après dépôt de plainte de la Police fiscale.

Il s'agit du suivi des dossiers déconcentrés, donc sans examen du Bureau des affaires fiscales et pénales mais avec la possibilité de saisir Bercy.

La CFTC y voit un signe désignant les DIRCOFI comme le « siège » du contrôle fiscal.

La CFTC Finances Publiques n'est pas opposée à une professionnalisation et y voit le moyen de mettre en place une mutualisation des bonnes pratiques qui entraîneraient une homogénéisation de l'usage des procédures pénales.

Toutefois, les DIRCOFI sont-elles en capacité d'absorber ces missions supplémentaires ?

La CFTC émet un doute sur le suivi de la mission par les agents en charges du pénal au sein des directions actuelles et s'assurera des conditions de vie au travail et des formations à assurer au profit des rédacteurs.

Projet d'une nouvelle procédure de contrôle : l'examen de comptabilité :

La DG présente une procédure « complémentaire » de contrôle : Nouvel outil dans l'arsenal du

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



contrôle fiscal qui viendrait s'ajouter à la vérification générale (VG) au regard du type d'entreprise.

Le but est d'effectuer le contrôle depuis le bureau avec une transmission des comptabilités générant un gain de temps en déplacements.

Plusieurs questions restent sans réponse : question du débat oral et contradictoire, possibilité d'intervenir sur place si besoin...

Pour la CFTC, les contours de cette procédure n'étant pas clairs, il est difficile de se prononcer. Il semble plus pertinent à l'heure actuelle de réactiver des procédures existantes que d'en créer de nouvelles (vérifications ponctuelles, 751).

Bilan des pôles de programmation inter-régionaux :

La DG fait un constat : il y a de réelles difficultés de programmations dans les directions.

La création d'un pôle de programmation inter-régional permettrait d'aider les PCE à programmer.

Ce pôle fournirait des listes accompagnées de fiches méthodologiques permettant aux agents des PCE de les exploiter.

La pertinence de la programmation resterait l'initiative du PCE.

Pour la CFTC, si la programmation diminue, cela résulte des missions diverses et variées qui incombent aux PCE. La recherche de l'application informatique idéale pour une programmation suffisante et de qualité est un saint Graal.

Une programmation de qualité est liée à une bonne gestion des dossiers, une connaissance des métiers, de la fiscalité, et une véritable technicité dans la programmation. A cela, une réelle mutualisation entre les services semble nécessaire pour améliorer la programmation.

La simple exploitation de listes et de fichiers risque d'être démotivante.

L'intention de la DG est de venir en renfort et non de se substituer. Ces pôles doivent aider les PCE à programmer car aujourd'hui les agents de ces services n'ont plus ni le temps, ni la technicité pour le faire.

Point sur l'application Rialto Mémo :

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



L'étude ergonomique sur Rialto Investigation avait entraîné une réflexion sur l'évolution de l'application. Cette étude a abouti à une refonte de l'application. Dans celle-ci, la partie facultative et la partie obligatoire sont désormais regroupées.

L'application Memo a été testée auprès de 112 vérificateurs et chefs de brigade répartis dans des brigades départementales et des brigades DIRCOFI.

Les retours sont plutôt positifs.

La CFTC veillera à ce que les directions ne rendent pas obligatoire le module facultatif, mais également aux modalités de déploiement et de mise en place effective de l'application dans les services.

Déploiement des emplois des BDV vers les DIRCOFI :

A compter du 01/09/2016, 107 emplois de vérificateurs en BDV sont réaffectés de la façon suivante :

- 50 emplois pour renforcer les équipes de direction des DIRCOFI ;
- 12 emplois pour créer une brigade DIRCOFI en Martinique et en Guadeloupe et renforcer la brigade DIRCOFI de La Réunion ;
- 45 emplois dans les DDFIP et DRFIP en fonction de leur poids fiscal.

Aucun vérificateur dont le poste est « redéployé » ne sera conduit à se déplacer.

Pour la DG, le nombre d'emplois consacrés au contrôle fiscal est identique depuis 2012 malgré ces redéploiements alors que 50 agents vont renforcer les services de direction.

La CFTC réaffirme son attachement à un contrôle fiscal de qualité en phase avec la réalité économique des entreprises contrôlées.

LA CFTC sera vigilante sur les conditions de travail des agents de cette sphère.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com